

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 209/04

ASA 21/021/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / CRAINTES D'EXÉCUTIONS IMMINENTES

### INDONÉSIE

**Ayodhya Prasad Chaubey (h), ressortissant indien, 57 ans**

**Meirika Franola *alias* Ola (f), ressortissante indonésienne, 34 ans**

**Rani Maharani (f), ressortissante indonésienne, 29 ans**

**Dany Maharwan (h), ressortissant indonésien, 32 ans**

---

Londres, le 24 juin 2004

Selon les informations relayées par les médias indonésiens, Ayodhya Prasad Chaubey, reconnu coupable de trafic de stupéfiants en septembre 1994 en Indonésie, pourrait être exécuté de manière imminente. Il avait sollicité un deuxième réexamen de son affaire, mais la Cour suprême a rejeté sa requête.

Le 23 juin, un porte-parole des services du procureur général a déclaré qu'ils étaient en pleins préparatifs en vue de l'exécution. Ayodhya Prasad Chaubey a épuisé les voies de recours à sa disposition, après le rejet par la présidente indonésienne, Megawati Sukarnoputri, de son recours en grâce, en février 2003, et la récente décision de la Cour suprême de ne pas donner droit à sa demande de réexamen. D'après les médias, la date de l'exécution ne sera pas annoncée publiquement et Ayodhya Prasad Chaubey et sa famille n'en seront informés que la veille (voir l'EXTRA 07/03, ASA 21/002/2003 du 5 février 2003 et sa mise à jour, ASA 21/003/2003 du 7 février 2003).

Le porte-parole aurait ajouté qu'au moins quatre autres personnes condamnées pour des infractions liées aux stupéfiants pourraient être exécutées très prochainement, car leurs recours en grâce avaient été rejetés. Il s'agit de trois ressortissants indonésiens dénommés, selon les médias, Meirika Franola, Rani Maharani et Dany Maharwan. Ils auraient tous été déclarés coupables de trafic de drogue en 2000.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

On pense qu'au moins 66 personnes attendent dans le quartier des condamnés à mort en Indonésie. Les exécutions sont rares dans ce pays, malgré les déclarations du gouvernement en faveur de la peine capitale, notamment pour les personnes reconnues coupables de trafic de stupéfiants. À la connaissance d'Amnesty International, les deux dernières exécutions – celles de deux hommes reconnus coupables de meurtre – ont eu lieu en mai 2001. Il s'agissait des premières exécutions recensées depuis 1995. Toutefois, ces dernières années, un nombre croissant de condamnations à mort ont été prononcées contre des personnes déclarées coupables de trafic de stupéfiants ; celles-ci, pour la plupart, n'étaient pas de nationalité indonésienne. Cette année, cinq ressortissants étrangers ont été condamnés à la peine capitale pour de telles infractions. La plupart des condamnations ont été prononcées par le tribunal du district de Tangerang, dont dépend l'aéroport international Sukarno-Hatta, qui dessert Djakarta, la capitale du pays.

Les Nations unies ont formulé de nombreuses recommandations au sujet du recours à la peine capitale à titre de sanction pour les infractions liées aux stupéfiants. En décembre 1996, le rapporteur spécial des Nations unies sur la question des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires avait conclu, en substance, que la peine de mort devait être abolie pour les infractions telles que les délits économiques et les infractions liées à la législation sur les stupéfiants.

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, car il s'agit d'une violation du droit à la vie ainsi que du droit de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants, qui sont consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par ailleurs, il s'agit d'un châtiment aux effets irréversibles. Or, le risque d'exécuter un innocent ne peut être écarté. La *Komisi Nasional Hak Asasi Manusia* (Komnas HAM) (Commission nationale des droits humains) s'est dite préoccupée par la corruption et le manque de professionnalisme qui caractérisent le système judiciaire indonésien. La Komnas HAM a déclaré qu'il était extrêmement dangereux que la peine capitale soit appliquée par un système judiciaire corrompu. Lors d'une récente visite en Indonésie, le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats a également fait part de sa préoccupation au sujet de la corruption au sein du système judiciaire indonésien.

La peine de mort est fondamentalement inéquitable et arbitraire. Des études ont montré qu'elle était fréquemment employée de façon disproportionnée contre des personnes plus pauvres, moins éduquées et plus vulnérables que la moyenne. En outre, il n'a jamais été prouvé qu'elle ait sur la criminalité un effet plus dissuasif que les autres peines. En Indonésie, la peine capitale peut être appliquée pour des crimes tels que le meurtre, la désertion ou la trahison de l'armée en temps de guerre, ainsi que pour des infractions liées à la production et à la distribution illicites de stupéfiants. Les condamnés à mort sont fusillés par un peloton d'exécution.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– demandez instamment à la présidente de commuer la peine capitale prononcée contre Ayodhya Prasad Chaubey, Meirika Franola, Rani Maharani et Dany Maharwan ;

– dites-vous opposé en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue une violation d'un des droits humains les plus fondamentaux, le droit à la vie ;

– dites que vous comprenez que le gouvernement indonésien doit s'employer à lutter contre la criminalité, mais insistez sur le fait qu'il n'a jamais été démontré que la peine capitale ait un effet plus dissuasif que les autres peines, et exhortez les autorités à apporter à ce problème une solution empreinte de plus d'humanité.

**APPELS À :**

**Présidente de la République indonésienne :**

Megawati Sukarnoputri  
President RI  
Istana Merdeka  
Jakarta 10110, Indonésie

**Fax :** +62 21 345 2685 / 526 8726 / 345 7782

**Formule d'appel :** *Dear President* , / Madame la Présidente de la République,

**Procureur général :**

Muhammad Abdul Rachman  
Jaksa Agung  
Jl. Sultan Hasanuddin N° 1  
Kebayoran Baru

Jakarta Selatan 12130

Indonésie

**Fax :** +62 21 725 0213

**Formule d'appel :** *Dear Attorney General* , / Monsieur le Procureur général,

**COPIES À :**

**Président de la *Komisi Nasional Hak Asasi Manusia (Komnas HAM)* (Commission nationale des droits humains) :**

Abdul Hakim Garuda Nusantara  
Komisi Nasional Hak Asasi Manusia  
Jl Latuharhary No. 4B  
Menteng  
Jakarta Pusat 10310  
Indonésie

**Fax :** +62 21 392 5227

**Formule d'appel :** *Dear Chairman* , / Monsieur le Président,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

***PRIERE D'INTERVENIR IMMEDIATEMENT.***

**APRES LE 5 AOÛT 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*